



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20231018-D2023_91_SI-AR

DECISION 2023-91

Vu la délibération n°13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

D'accepter l'indemnité de sinistre proposée par la Compagnie d'assurances AXA d'un montant de 1173,60 € et correspondant au coût de reprise du désordre « infiltration d'eau par la toiture au niveau du vestiaire » constaté en août 2023 au Multiaccueil « les Lucioles » à Hettange-Grande.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 18 octobre 2023

Le Président
Michel PAQUET



Décisions / Publication sur le site de la CCCE, le 26 SEP. 2024